



Assemblée générale

Distr. générale
24 septembre 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Répartition des questions inscrites à l'ordre du jour de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale

Adoptée par l'Assemblée générale à sa 3^e séance plénière,
le 21 septembre 2007

Séances plénières

1. Ouverture de la session par le Président de l'Assemblée générale.
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.
3. Pouvoirs des représentants à la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale :
 - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
4. Élection du Président de l'Assemblée générale¹.
6. Élection des vice-présidents de l'Assemblée générale¹.
7. Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour : rapports du Bureau.
8. Débat général.

A. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

9. Rapport du Conseil de sécurité.
10. Rapport de la Commission de consolidation de la paix.
11. Élimination des mesures économiques coercitives unilatérales extraterritoriales utilisées pour exercer une pression politique et économique.

¹ Conformément à l'article 30 de son règlement intérieur, l'Assemblée générale tiendra ces élections, pour sa soixante-troisième session, au moins trois mois avant l'ouverture de ladite session.



12. Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies.
13. La place des diamants dans le financement des conflits.
14. Prévention des conflits armés.
15. La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement².
16. Conflits prolongés dans la région du groupe GUAM et leurs incidences sur la paix, la sécurité et le développement.
17. La situation au Moyen-Orient.
18. Question de Palestine.
19. La situation en Afghanistan.
20. La situation dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan.
21. Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.
22. Question de Chypre².
23. Agression armée contre la République démocratique du Congo².
24. Question des îles Falkland (Malvinas)².
25. La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti².
26. L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires irakiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales².
27. Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression iraquienne contre le Koweït².
28. Déclaration de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine relative à l'attaque militaire aérienne et navale lancée en avril 1986, par l'actuel Gouvernement des États-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste².

B. Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale

43. Rapport du Conseil économique et social³.

² Cette question reste inscrite à l'ordre du jour de façon à pouvoir être examinée sur notification d'un État Membre.

³ L'Assemblée générale a pris note d'un éclaircissement selon lequel, en application de la résolution 58/316 du 1^{er} juillet 2004, les parties pertinentes du chapitre premier du rapport du Conseil économique et social seront renvoyées pour examen aux grandes commissions concernées au titre de points figurant déjà à l'ordre du jour, pour qu'elle puisse ensuite se prononcer.

44. Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et de la Déclaration politique sur le VIH/sida.
45. Le sport au service de la paix et du développement :
 - a) Le sport au service de la paix et du développement;
 - b) Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique.
46. La crise mondiale de la sécurité routière.
47. 2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique.
48. Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes⁴.
49. Culture de paix⁵.
50. Le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre mondial privilégiant l'humain.
53. Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement⁶ :
 - b) Dialogue de haut niveau sur l'application des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement.

C. Développement de l'Afrique

64. Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international :
 - a) Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international;
 - b) Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique.

⁴ Conformément à sa résolution 57/270 B du 23 juin 2003, l'Assemblée générale a décidé d'examiner, au titre de cette question, les chapitres du rapport annuel du Conseil économique et social ayant trait à l'application et au suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, notamment avec la participation du Président du Conseil. Elle a également pris note de la résolution 60/265 du 30 juin 2006, dans laquelle elle avait décidé de consacrer à chacune de ses sessions, pendant le débat sur la suite donnée à la Déclaration du Millénaire et au Document final du Sommet mondial de 2005, une réunion particulière axée sur le développement, où elle s'attacherait notamment à mesurer les progrès accomplis depuis l'année précédente.

⁵ Par sa résolution 61/269 du 25 mai 2007, l'Assemblée générale a décidé de tenir le Dialogue de haut niveau sur la compréhension entre les religions et les cultures et la coopération en faveur de la paix les 4 et 5 octobre 2007.

⁶ Par sa résolution 61/191 du 20 décembre 2006, l'Assemblée générale a décidé de tenir le Dialogue de haut niveau de 2007 sur le financement du développement au quatrième trimestre de l'année 2007. Ce dialogue se tiendra les 23 et 24 octobre 2007.

D. Promotion des droits de l'homme

66. Promotion et protection des droits de l'enfant⁷ :
- b) Suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants.

E. Efficacité de la coordination des opérations d'assistance humanitaire

71. Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale⁸ :
- a) Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies;
 - b) Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions;
 - c) Assistance au peuple palestinien;
 - d) Renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl.
72. Aide aux survivants du génocide de 1994 au Rwanda, en particulier aux orphelins, aux veuves et aux victimes de violences sexuelles.

F. Promotion de la justice et du droit international

73. Rapport de la Cour internationale de Justice.
74. Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994.
75. Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991.
76. Rapport de la Cour pénale internationale.
77. Les océans et le droit de la mer :
- a) Les océans et le droit de la mer;

⁷ Par sa résolution 61/272 du 29 juin 2007, l'Assemblée générale a décidé de convoquer, les 11 et 12 décembre 2007, un débat plénier de haut niveau commémoratif afin d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action contenus dans le document intitulé « Un monde digne des enfants ».

⁸ Par sa résolution 61/134 du 14 décembre 2006, l'Assemblée générale a décidé, en vue de permettre un débat plus ciblé et intégré des questions humanitaires, de renvoyer les points subsidiaires de son ordre du jour relatifs au renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, examinés actuellement par la Deuxième Commission, à sa plénière à compter de sa soixante-deuxième session.

- b) La viabilité des pêches, notamment grâce à l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et de stocks de poissons grands migrateurs, et d'instruments connexes.

G. Désarmement

87. Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique⁹.

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

109. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation¹⁰.
110. Rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix.
111. Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies.
112. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux :
- a) Élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité;
 - b) Élection de dix-huit membres du Conseil économique et social.
113. Élections aux sièges devenus vacants des organes subsidiaires et autres élections :
- a) Élection de sept membres du Comité du programme et de la coordination;
 - b) Élection de vingt-neuf membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement;
 - c) Élection de cinq membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix;
 - d) Élection de quinze membres du Conseil des droits de l'homme.
114. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations¹¹ :
- g) Nomination de membres du Comité des conférences;
 - h) Nomination de membres du Corps commun d'inspection;

⁹ L'Assemblée générale a pris note du fait que certaines parties du rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui doit être examiné directement en séances plénières au titre du point 87, portent sur la question dont traite le point intitulé « Désarmement général et complet », et a décidé de recommander de porter les passages pertinents de ce rapport à l'attention de la Première Commission dans le cadre de son examen du point 98.

¹⁰ Comme à ses sessions précédentes, l'Assemblée générale entendra une brève présentation du Secrétaire général sur son rapport annuel en tant que première question examinée dans la matinée avant l'ouverture du débat général le mardi 25 septembre 2007.

¹¹ Pour les points subsidiaires a) à f), voir Cinquième Commission.

- i) Approbation de la nomination du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.
- 115. Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies.
- 116. Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire¹².
- 117. Réforme des Nations Unies : mesures et propositions.
- 118. La Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies.
- 119. Bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves.
- 120. Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies.
- 121. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale¹³.
- 122. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes.
- 123. Renforcement du système des Nations Unies.
- 124. Suite donnée aux recommandations de la Commission d'enquête indépendante sur la gestion administrative et le contrôle interne du programme « pétrole contre nourriture » de l'Organisation des Nations Unies.
- 163. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique eurasiennne.

Première Commission

- 5. Élection des bureaux des grandes commissions.

G. Désarmement

- 88. Réduction des budgets militaires :
 - a) Réduction des budgets militaires;
 - b) Information objective sur les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires.
- 89. Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix.
- 90. Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique.
- 91. Renforcement du régime défini par le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco).

¹² Par sa résolution 60/265 du 30 juin 2006, l'Assemblée générale a décidé de consacrer à chacune de ses sessions, pendant le débat sur la suite donnée à la Déclaration du Millénaire et à la déclaration publiée à l'issue du Sommet mondial de 2005, une réunion particulière axée sur le développement, où elle s'attachera notamment à mesurer les progrès accomplis depuis l'année précédente.

¹³ Conformément à sa résolution 58/316 et pour faciliter les travaux des grandes commissions, l'Assemblée générale a alloué le point 121 à toutes les grandes commissions, uniquement pour examen de leurs programmes de travail provisoires respectifs et pour suite à donner.

92. Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale.
93. Les progrès de l'informatique et de la télématique et la question de la sécurité internationale.
94. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient.
95. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes.
96. Prévention d'une course aux armements dans l'espace.
97. La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine.
98. Désarmement général et complet⁹ :
 - a) Notification des essais nucléaires;
 - b) Nouvelles mesures dans le domaine du désarmement pour éviter une course aux armements sur le fond des mers et des océans et dans leur sous-sol;
 - c) Interdiction de déverser des déchets radioactifs;
 - d) Suivi des obligations en matière de désarmement nucléaire contractées à l'issue des Conférences des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargées d'examiner le Traité en 1995 et en 2000;
 - e) Prévention du risque de terrorisme radiologique;
 - f) Missiles;
 - g) Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement;
 - h) Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération;
 - i) Respect des normes relatives à l'environnement dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements;
 - j) Relation entre le désarmement et le développement;
 - k) Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire;
 - l) Le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects;
 - m) Application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction;
 - n) Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires;
 - o) Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères et de petit calibre;

- p) Problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus;
 - q) Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales;
 - r) Transparence dans le domaine des armements;
 - s) Désarmement nucléaire;
 - t) Désarmement régional;
 - u) Mesures de confiance à l'échelon régional et sous-régional;
 - v) Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional;
 - w) Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires*;
 - x) Mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction;
 - y) Réduction du danger nucléaire;
 - z) Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive;
 - aa) Vers un traité sur le commerce des armes : établissement de normes internationales communes pour l'importation, l'exportation et le transfert d'armes classiques;
 - bb) Conférence des Nations Unies chargée de trouver les moyens d'éliminer les dangers nucléaires dans le contexte du désarmement nucléaire.
99. Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale :
- a) Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement;
 - b) Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes;
 - c) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique;
 - d) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique;
 - e) Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale;
 - f) Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires.
100. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire :
- a) Rapport de la Commission du désarmement;
 - b) Rapport de la Conférence du désarmement.
101. Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient.

102. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination.
103. Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée.
104. Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.
105. Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction.

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

121. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale¹³
129. Planification des programmes¹⁴.

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

5. Élection des bureaux des grandes commissions.

A. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

29. Assistance à la lutte antimines.
30. Effets des rayonnements ionisants.
31. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace.
32. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.
33. Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés.
34. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects.
35. Questions relatives à l'information.
36. Renseignements communiqués par les territoires non autonomes en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies.
37. Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes.

¹⁴ En application de la résolution 61/235 du 22 décembre 2006, l'Assemblée générale a également décidé de renvoyer le point 129 à toutes les grandes commissions et de l'examiner en séance plénière afin d'élargir le débat sur les rapports concernant l'évaluation, la planification, l'établissement des budgets et le suivi.

38. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies.
39. Moyens d'étude et de formation offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes.
40. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

121. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale¹³.
129. Planification des programmes¹⁴.

Deuxième Commission

5. Élection des bureaux des grandes commissions.

A. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

41. Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles.

B. Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et des récentes conférences des Nations Unies

51. Les technologies de l'information et des communications au service du développement.
52. Questions de politique macroéconomique :
 - a) Commerce international et développement;
 - b) Système financier international et développement;
 - c) Crise de la dette extérieure et développement.
53. Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement⁶ :
 - a) Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement;
 - b) Dialogue de haut niveau sur l'application des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement.
54. Développement durable :
 - a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable;

- b) Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement;
 - c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes;
 - d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures;
 - e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique;
 - f) Convention sur la diversité biologique;
 - g) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa vingt-quatrième session;
 - h) Développement durable dans les régions montagneuses;
 - i) Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables.
55. Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).
56. Mondialisation et interdépendance :
- a) Mondialisation et interdépendance;
 - b) Science et technique au service du développement;
 - c) Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption.
57. Groupes de pays en situation particulière :
- a) Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés;
 - b) Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit.
58. Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement :
- a) Mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006);
 - b) Participation des femmes au développement;
 - c) Mise en valeur des ressources humaines.

59. Activités opérationnelles de développement¹⁵ :
- a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;
 - b) Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;
 - c) Coopération Sud-Sud pour le développement.
60. Formation et recherche : Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche.
61. Vers des partenariats mondiaux.

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

121. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale¹³.
129. Planification des programmes¹⁴.

Troisième Commission

5. Élection des bureaux des grandes commissions.

A. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

42. Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires.

B. Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et des récentes conférences des Nations Unies

62. Développement social :
- a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale;
 - b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille;
 - c) Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement.
63. Promotion de la femme¹⁵ :
- a) Promotion de la femme;
 - b) Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

¹⁵ L'Assemblée générale a décidé que le rapport de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement sur les opérations, la gestion et le budget du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme serait renvoyé à la Deuxième Commission pour examen au titre du point 59.

D. Promotion des droits de l'homme

66. Promotion et protection des droits de l'enfant⁷ :
- a) Promotion et protection des droits de l'enfant;
 - b) Suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants.
67. Questions autochtones :
- a) Questions autochtones;
 - b) Deuxième Décennie internationale des populations autochtones.
68. Élimination du racisme et de la discrimination raciale :
- a) Élimination du racisme et de la discrimination raciale;
 - b) Mise en œuvre intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.
69. Droit des peuples à l'autodétermination.
70. Promotion et protection des droits de l'homme :
- a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme;
 - b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales;
 - c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux;
 - d) Application et suivi méthodiques de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne;
 - e) Convention relative aux droits des personnes handicapées;
 - f) Célébration du sixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

H. Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations

106. Prévention du crime et justice pénale.
107. Contrôle international des drogues.

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

121. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale¹³.
129. Planification des programmes¹⁴.

Cinquième Commission

5. Élection des bureaux des grandes commissions.

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

114. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations¹⁶ :
- a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;
 - b) Nomination de membres du Comité des contributions;
 - c) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements;
 - d) Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes;
 - e) Nomination de membres du Tribunal administratif des Nations Unies;
 - f) Nomination des membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit.
121. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale¹³.
125. Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes :
- a) Opérations de maintien de la paix des Nations Unies;
 - b) Plan-cadre d'équipement;
 - c) Contributions volontaires gérées par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;
 - d) Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.
126. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies.
127. Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007.
128. Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009.
129. Planification des programmes¹⁴.
130. Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies.
131. Plan des conférences.
132. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies.
133. Gestion des ressources humaines.
134. Corps commun d'inspection.
135. Régime commun des Nations Unies.
136. Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne.
137. Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies¹⁷.

¹⁶ Pour les alinéas g) à i), voir séances plénières.

¹⁷ À la lumière de la résolution 61/261 du 4 avril 2007, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer ce point à la Cinquième Commission et à la Sixième Commission.

138. Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994.
139. Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991.
140. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.
141. Financement de l'Opération des Nations Unies au Burundi.
142. Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.
143. Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.
144. Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo.
145. Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental.
146. Financement de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental.
147. Financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste.
148. Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée.
149. Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie.
150. Financement de la Mission de stabilisation des Nations Unies en Haïti.
151. Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.
152. Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria.
153. Financement des Forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient :
 - a) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement;
 - b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban.
154. Financement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone.
155. Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan.
156. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental.
161. Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

Sixième Commission

5. Élection des bureaux des grandes commissions.

F. Promotion de la justice et du droit international

78. Responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite.
79. Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international.
80. Responsabilité pénale des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et des experts en mission.
81. Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa quarantième session.
82. Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa cinquante-neuvième session.
83. Protection diplomatique.
84. Examen des questions de la prévention des dommages transfrontières résultant d'activités dangereuses et de la répartition des pertes consécutives à de tels dommages.
85. Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation.
86. L'état de droit aux niveaux national et international.

H. Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations

108. Mesures visant à éliminer le terrorisme international.

I. Questions d'administration, questions administratives et autres questions

121. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale¹³.
129. Planification des programmes¹⁴.
137. Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies¹⁷.
157. Rapport du Comité des relations avec le pays hôte.
158. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Centre régional des armes légères dans la région des Grands Lacs et la corne de l'Afrique.
159. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Institut italo-latino-américain.
160. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Conférence de la Charte de l'énergie.
162. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Banque eurasiennne de développement.